



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/14**  
**Remboursement des sommes investies**  
**en fibre optique de leur territoire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé en juin 2021 un investissement total de 1,3 G\$ par l'entremise de son programme l'Opération haute vitesse Canada-Québec pour donner accès au service Internet haute vitesse à 250 000 foyers québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable du dossier de la fibre optique nommé par le premier ministre, soit M. Gilles Bélanger, député d'Orford, a affirmé à maintes reprises, en autres lors d'assemblés des préfets de la FQM, que dès que les régions du Québec seraient branchées, les municipalités qui ont procédé d'elles-mêmes au déploiement de la fibre optique seraient priorisées et que les sommes qu'elles ont investies leur seraient remboursées intégralement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présentement un préjudice financier important entre les municipalités qui ont acquitté elles-mêmes les frais de déploiement de la fibre optique versus celles qui ont bénéficié dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plus d'an, le gouvernement n'a pris contact avec aucune municipalité qui a assumé l'ensemble frais pour le déploiement de la fibre optique et que celles-ci sont en droit d'avoir un retour sur les modalités de remboursement, remboursement énoncé plus d'une fois par le député d'Orford M. Gilles Bélanger;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties par le gouvernement n'ont pas toutes été affectées et qu'il y a un surplus, que ce surplus soit et doit être investi pour le remboursement des municipalités qui ont elles-mêmes pourvu à la mise en place de la fibre optique sur leur territoire;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec la confirmation en 2023 du remboursement des sommes investies concernant la desserte de la fibre optique par les municipalités qui l'ont fait à leurs frais.

**Adoptée à l'unanimité**

**CERTIFICATION**

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

  
M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire